



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240329-DEL3120240328-DE

Achat de kilomètre pour la Redadeg 2024

DEL31_2024_03_28

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 20

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE DE MASIN Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : PROD'HOMME Anne-Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie.

Pouvoirs : PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, LE CAPITAINE Anne Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas, ANN Véronique donne pouvoir à PURENNE Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Madame CHOINIÈRE Katell

↳ La conseillère déléguée informe l'assemblée :

Depuis plusieurs années est organisé un événement populaire, sportif, culturel, solidaire, festif en faveur de la langue bretonne et de l'animation du territoire : la course Redadeg.

Chaque édition rassemble un nombre important de participants (plus de 10 000).

En 2024, la course se déroulera du 17 au 25 mai 2024, de jour comme de nuit, sans interruption, sur 1700 km de Plogoff à Morlaix et traversera 340 communes bretonnes (sur 5 départements).

La Ville de Languidic s'est régulièrement impliquée dans cet événement.

Afin de soutenir cette action, il est proposé « d'acheter » un kilomètre pour la somme de 350 €, de relayer la communication de l'organisateur et de prendre toutes les mesures d'accompagnement lorsqu'elle traversera le territoire de la Commune (arrêté de Police...)

Le passage de la course est prévu à Languidic le 19 mai 2024 aux environs de 12h.

↳ La conseillère déléguée propose à l'assemblée :

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la sollicitation de l'Association « Ar Redadeg »,

↳ **APPROUVE** l'achat d'un kilomètre à hauteur de 350 €.

ADOPTÉ : à 20 voix pour.

Fait à LANGUIDIC le 29 mars 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL